

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 34  
**Présents :** 28  
**Votants :** 32

N° ordre  
23-78

N° ordre dans la séance :

**DE-22052023-07**

Date de la convocation :

**11/05/2023**

Date de la publication :

**SÉANCE DU 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés** : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Danielle RAVIER (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Christelle BOUVIER (procuration à Thierry CURTELIN) Dominique SCALMANA, Christelle MARCHAND

**Secrétaire de séance** : Katerina CHAPMAN

**OBJET : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME « GRAINES DE LECTEURS »**

Monsieur Mickaël MOUTOT, conseiller municipal délégué à la médiathèque informe le conseil municipal que le conseil départemental de l'Ain a adopté le 26 septembre 2022 son schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2023 à 2028. Dans ce cadre, il a décidé de poursuivre son programme « Graines de lecteurs » mis en œuvre depuis plus de dix ans, tout en le faisant évoluer.

Le département souhaite intégrer de nouvelles structures, viser une meilleure coopération entre les bibliothèques et les structures petite enfance, accompagner sur mesure des projets initiés par les structures partenaires ainsi que toucher plus efficacement les enfants issus de familles éloignées du livre.

Toutes les structures petite enfance partenaires continuent à bénéficier des services liés au programme « Graines de lecteurs ». De plus, dès 2023, le passage de la médiatrice petite enfance en bébébus va évoluer en devenant un service réservé en priorité aux « nouveaux entrants » afin de les aider à se former à la littérature jeunesse et à la lecture aux tout-petits.

Il est donc proposé de signer une convention avec le Département de l'Ain dans le cadre du programme « Graines de lecteurs » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2028 afin que l'espace petite enfance puisse en bénéficier.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le département de l'Ain dans le cadre du programme « Graines de lecteurs » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2028.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**

